

1^{er} séminaire régional Trame Verte et Bleue Poitou-Charentes

Diagnostic et enjeux régionaux

Mardi 27 septembre 2011

ATELIER 2 : Milieux arborés

Animateur : Jacky AUBINEAU, Ville de Cerizay

Rapporteur : Alain PERSUY, CRPF

Participants :

AJER	Jacqueline	Prom'haies
ARCHEVEQUE	Guylaine	Office National des Forêts
AUBERGER	Eliane	SYCOMORE
BERNARD	Emilie	Région Poitou-Charentes
BOISSINOT	Alexandre	CNRS CEBC
CARRIERE	Aurélie	Observatoire Régional de l'Environnement
CERVONI	Chrystelle	Conseil Général 17
CLAUSSE	Thierry	ONCFS
D'AVEZAC	Hubert	MTDA Conseil
DEMAZEL	Marie-Claude	Pays Montmorillonnais
FORMERY	Mathieu	CRPF
GARNIER	Jean-Paul	Chambre d'agriculture 79
GRILLET	Pierre	Bureau d'étude
HORTOLAN	Michel	Conseil économique, social et environnemental régional
HUET-PAILHAS	Marie-Claude	DREAL Poitou-Charentes
LACOUTURE	Yves	CETEF de la Charente
LAICHOIR	Paul	Université de Poitiers
LE GUEN	Anthony	Deux-Sèvres Nature Environnement
LEFEVRE	François	DRAAF
LEPOIVRE	Bruno	Chambre d'agriculture 79
MERCADIER	Catherine	DDT 86
MOREAU	Didier	AGS
NAULLEAU	Guy	fédération chasseurs 79
PERRIGAUD	Jean-Paul	Syndicat Mixte du Pays Mellois
PORTE	Arnault	Pays Horte et Tardoire
RUVEN	Gérard	ONCFS
THIBAUD	Christian	Fédération des Chasseurs 16
VEROT	Alain	DREAL Poitou-Charentes

I. Les enjeux spécifiques à ces différents milieux.

L'atelier s'est concentré dans un premier temps sur le Bocage :

- entretien des arbres têtard
- problème de l'échelle de la cartographie (CLC ne semble pas pertinent)
- éléments fies : mares, carrières

Manques :

Etudes forestières ou études forestières dans le PLU (manque qualitatif)

Enjeux :

La forêt est particulièrement concernée pour permettre aux grands espaces forestiers de se reconnecter (ex de la Sylve d'Argenson). Nécessaire lutte contre la fragmentation.

Plusieurs problématiques ont été mises en avant :

- le changement climatique, à prendre en compte dès maintenant, notamment dans l'entretien,
- les espaces clôturés (parcs de chasse et massifs domaniaux) qui ne permettent plus la circulation des espèces,
- le bois énergie = pression sur la ressource en bois qui est entièrement sortie des forêts et ne remplit alors plus son rôle. Rempart : l'existence de chartes bocagères devant maintenir la pérennité de la haie (mais bémol)
- la rentabilité économique : rentabilité des haies

Décalage entre les attentes du grand public et les problématiques d'entretien

Trame bocagère : 50 m linéaire / ha au minimum, voir 75 m (quand bocage bien conservé, plutôt autour de 124 m) : chiffres à affiner en raison de la potentialité des milieux et des cortèges d'espèces.

II. Le découpage en sous-trames de la région Poitou-Charentes.

Les sous-trames proposées par le groupe de travail :

- forêts et landes
- systèmes bocagers
- milieux thermophiles : pelouses et ourlets calcicoles, ...
- zones humides dont les marais littoraux et cours d'eau (= trame bleue)
- plaines agricoles ouvertes
- prairies
- complexe littoral (îles, estrans, dunes...)

L'essentiel des débats a porté sur l'opportunité de définir une sous-trame spécifique ayant trait au bocage. Les arguments développés en première partie de l'atelier tendent à reconnaître au complexe bocager (haies + mares + prairies + boqueteaux...) une spécificité forte en terme d'espèces.

III. Résumé des échanges – Principaux points abordés pendant l'atelier :

Jacky Aubineau :

Bocage = système arboré linéaire, productif et porteur de multiples aménités. Le bocage a été implanté par l'agriculture. L'enjeu est de pérenniser un système agricole intégrant les haies.

Il s'agit d'un paysage incontournable des deux socles anciens dont la biodiversité remarquable est la conséquence d'un mode de gestion. Pour lui le milieu bocager constitue un des éléments clefs de la richesse biologique de la région et il regrette que la non reconnaissance du rôle de ces espaces ait pu favoriser leur destruction ou leur banalisation.

Lacouture (16) :

Lors du travail d'animation sur la Charente limousine, c'est le thème du bocage qui a le plus fait réagir. Certains disent que le « bocage » a disparu ou est condamné à disparaître avec les usages qui l'ont fait naître ; en Charente limousine, l'arbre d'émonde est ainsi le symbole du bocage et répondait au besoin en bois de chauffage du monde rural.

Bureau d'Etudes Sycomore :

Le problème est que les aménités ne sont pas monétarisées et correspondent à la satisfaction de besoins collectifs contrairement à la gestion qui est assumée par des particuliers ou des collectivités animées par leur propre stratégie, à l'échelle de leur propriété.

Ce décalage entre celui qui gère, et supporte le coût de l'entretien, et ceux qui bénéficient de la majorité des aménités est souligné par tous les membres du groupe.

M.Formery :

Cette distance existe aussi pour la forêt entre des propriétaires qui gèrent une forêt et en assument les coûts de propriété (impôts fonciers) et le grand public, souvent urbain, porteur d'attentes multiples sur une forêt souvent idéalisée (sous-bois propre, grands arbres...).

Il ne pense pas que la majorité des propriétaires attendent une monétarisation des différentes aménités ; par contre, le paiement à un juste prix du matériau bois devrait permettre d'assumer tous les coûts annexes.

Alain Persuy pense qu'il faut plus valoriser le bocage, la haie pour ses impacts positifs sur la production agricole (meilleure infiltration des eaux, brise-vent, rôle d'abri pour les insectes auxiliaires). Pour lui, l'enjeu est actuellement plus la GESTION du bocage que sa préservation : il faut conserver de vieux têtards mais aussi en créer de nouveaux. Il faut aussi redonner une valeur économique à la haie et pas seulement liée au bois-énergie ou à la production de BRF (Bois Raméal Fragmenté) ; ces deux types d'exploitations, conduites à de trop grandes échelles peuvent se révéler désastreuses au niveau environnemental (simplification de la stratification des haies, disparition des vieux sujets...).

La coupure entre le gestionnaire et le public est aussi soulignée pour la gestion des arbres individus et des arbres urbains : tout abattage doit désormais être justifié...

M.Lacouture :

Est-ce vulgaire de dire que les haies peuvent produire et que leur exploitation peut permettre leur survie ? Pour certains, le bocage est un « puits de pétrole »...

JP Verdier :

C'est l'agriculture qui a planté la haie et qui à une autre époque l'a fait disparaître pour développer une agriculture devant nourrir la population. Il souligne qu'il n'y a pas eu de remembrement en terre de bocage et que les haies ont tout de même disparu, les arrachages sont en majorité liés à des actes individuels. Parfois aussi, les agriculteurs ont fait évoluer leur vision de la haie et replantent celles-ci. Pour lui, l'agriculteur respecte la haie s'il trouve un intérêt à sa protection.

Prom'haie :

Le document de présentation soulève trois grandes observations :

- Où est la frontière entre milieux boisés et ouverts ? on ne peut pas créer un lien absolu entre bocage et élevage car la trame bocagère peut subsister malgré une évolution des systèmes d'exploitation. Par ailleurs, le rattachement de la « vigne » avec les autres formations ligneuses pose problème...
- L'ensemble des milieux arborés sont soumis à une pression des usagers sur l'activité des gestionnaires (public ou privés)
- Les pratiques actuelles de compensation après un aménagement foncier ou un projet impactant se traduisent parfois par plus de haies qu'initialement mais avec une localisation parfois inadaptée de celles-ci : quid du devenir des connexions entre haies ? il faudrait travailler non seulement en quantitatif mais aussi en qualitatif.

En ce qui concerne la production de biomasse (BRF ou énergie), il est dangereux de réduire les atouts de la haie à ce seul point. Sinon des pratiques inadaptées (utilisation de broyeurs toute l'année) pourraient se développer.

Guylaine Archeveque, directrice d'agence pour l'ONF :

Il faut travailler à chaque fois avec les notions de stratification (notion commune aux haies et aux lisières forestières) ; les lisières internes à la forêt et plus généralement tous les milieux associés à la forêt sont à prendre en compte.

J. AUBINEAU précise qu'il existe des typologie des bocages et des lisières ; ces éléments qualitatifs doivent faire l'objet d'une plus grande vulgarisation.

Pays de Gâtine :

S'il existe des référentiels pour le coût d'entretien des haies, il serait bien de le faire partager à tous les acteurs.

CNRS :

Il ne faut pas uniquement parler de haies si on veut analyser le bocage qui constitue un éco-complexe délicat ; il ne faut pas oublier pour de nombreuses espèces, la mare et la prairie.

J. Aubineau pense que le rapprochement haie/bocage est lié à l'historique de la défense du bocage : au départ, il y a eu des combats difficiles contre le remembrement et l'abattage des arbres et des haies.

DRAAF :

Faut-il concevoir la haie comme un des prolongements possibles de la forêt ? un élément de l'interface forêt/milieu ouvert à l'image de la lisière ?

Il est signalé que contrairement aux idées reçues, les comblements de mares se pratiquent aussi en territoire d'élevage, parfois pour des motifs sanitaires (installation d'abreuvoirs modernes).

Prom'Haies :

Il convient aussi de s'interroger à l'échelle d'analyse : le bocage peut se mesurer à une échelle régionale, tandis que la présence de haies ou de mares ne peuvent s'apprécier que localement.

J. Aubineau :

Les éléments fixes du paysage recouvrent 4 à 6 % du territoire avec des coûts et peu de rapports économiques directs. Pour des secteurs comme le bassin de la Sèvre Nantaise, quid des outils pour guider les choix de communes qui ont réalisé des diagnostics parfois très précis ? Pour lui, l'enjeu clef est la protection de l'eau. Il souligne aussi que les élus qui ont eu le courage d'utiliser des outils réglementaires pour protéger les éléments fixes du paysage se heurtent à la déficience de la police de la Nature : quels sont les outils de répression efficaces pour éviter les destructions ? Quel est le statut à donner aux éléments fixes à protéger ?

Catherine Mercadier :

La question d'une approche autonome du bocage se pose ; il semble qu'il existe un mélange entre une approche bocage / paysage et les notions de corridors écologiques.

CNRS :

Souligne les problèmes de référentiels utilisés pour caractériser le bocage : pour lui Corine Land Cover (CLC) est inadapté, avec sa résolution spatiale de 25 ha, pour s'intéresser aux micro-habitats et aux espèces à faible déplacement. Des outils comme le Registre Parcellaire Graphique (RPG) posent aussi problème car l'îlot cultural peut être caractérisé par sa culture dominante (ce qui masque l'éventuelle diversité culturelle d'un îlot). Par ailleurs, en ce qui concerne la trame agricole, la notion de barrière vis à vis des espèces est un phénomène complexe car variable au cours de la saison (avec ou sans les couverts culturaux). Globalement, compte tenu des informations disponibles, il doute sur la fiabilité des cartes et souligne la nécessité de s'interroger à chaque fois

sur la cohérence entre l'échelle de réflexion et les référentiels retenus.

J. Aubineau signale que sur le bassin de la Sèvre Nantaise, un diagnostic environnemental est obligatoire, les PLU peuvent s'appuyer sur une analyse fine des habitats à une échelle Corine Habitats niveau 3 ; ce type de relevés devrait permettre d'éviter de faire de mauvais choix.

Catherine Mercadier :

Signale que la période actuelle est une phase intense de renouvellement de PLU (période 2011/2013, située au cœur du mandat électoral des élus), le SRCE risque donc d'arriver trop tard pour une partie significative de nos territoires, si on ne propose pas des éléments de méthode rapidement aux élus, on risque de rater une «génération de PLU ».

Mathieu FORMERY :

Regrette, comme de nombreux forestiers privés l'ont fait savoir, que les forêts ne fassent pas l'objet d'une analyse précise dans le cadre de l'élaboration des PLU. Il est difficile de légitimer vis à vis des propriétaires forestiers que l'ensemble du couvert forestier puisse être classé en EBC sans éléments de justification. Il pense que les préfets pourraient attirer l'attention des élus sur ce point.

Thierry CLAUSSE :

Il ne faut pas perdre de vue l'objectif du SRCE qui restera un document d'orientation, à examiner à une échelle régionale. Cette démarche même si elle n'offre pas de réponse directe à toutes les échelles doit permettre de consolider et souligner l'importance de grands ensembles biologiques dont nos quelques grands massifs forestiers.

Jacky AUBINEAU :

Signale le cas des chemins ruraux, lieux d'accès de la population au milieu naturel, mais aussi réseau qui était à l'origine cohérent et qui maillait réellement le territoire. Ce réseau, s'il est préservé et aménagé correctement pourrait offrir des possibilités de déplacement aux humains mais aussi à de très nombreuses espèces animales.

La CA 79 souligne à ce sujet le linéaire important de chemins ruraux préservés dans les Deux Sèvres grâce au PDIPR (avec une notion de connectivité) ; ces espaces constituent souvent des lieux de refuge par rapport à une agriculture conventionnelle et le lieu possible d'application de la Charte Terre Saine.

Rapport au contenu du document de pré-diagnostic :

CA 79 :

Il convient de positiver davantage le document de diagnostic et mentionner toutes les expériences positives des dernières années. Ce point est souligné aussi par le monde associatif qui pense que de nombreux dispositifs doivent être valorisés.

Sur le document, en ce qui concerne la carte de l'occupation des sols p35, il est signalé par les acteurs de la Charente limousine que la part en prairie a fortement régressé au cours des dernières années et que ce secteur devrait apparaître « moins vert ».

Pour la forêt, **Mathieu FORMERY** pense que le constat est correct mais sans doute trop « politiquement correct » notamment en ce qui concerne la certification forestière. L'ONF pense qu'il faut pour PEFC afficher des chiffres à jour.

En ce qui concerne le morcellement foncier en forêt, **M. FORMERY** constate que le phénomène ne peut que s'amplifier car les pouvoirs publics n'ont pas trouvé un outil adapté pour éviter le

démantèlement progressif des propriétés et surtout favoriser leur regroupement. Il est d'accord sur le constat que le morcellement évite qu'une gestion uniforme pouvant conduire à une disparition de la diversité des habitats naturels, la même « bêtise » ne peut pas être réalisée à grande échelle.

Par contre, le morcellement est un obstacle pour la gestion des milieux qui ont besoin d'une intervention humaine pour conserver leur potentiel de biodiversité. Il souligne enfin, qu'en terme de continuités écologiques, le problème de la fermeture des forêts par des clôtures imperméables à la faune sauvage, que ce soit pour un motif cynégétique (parc de chasse) ou pour un motif de protection de la propriété (cas aux abords des zones urbaines) prend une grande ampleur : 1/3 du couvert forestier des Deux Sèvres serait d'ores et déjà clôturé.

Alain VEROT :

Ajoute qu'une proportion similaire se rencontre dans la partie Est de la Vienne. En plus des clôtures pérennes, de type URSUS, on assiste à une multiplication des clôtures électriques, plus ou moins permanentes destinées à contenir le grand gibier au sein des massifs forestiers.

Alain PERSUY :

Pense que le problème de fond est de permettre d'assurer une gestion multi-fonctionnelle au sein de l'ensemble des forêts de notre région. Il faut pour lui que l'on soit capable de tenir informés, voire de former, les propriétaires partout sur le territoire.

Deux grands enjeux :

- adaptation au changement climatique du couvert forestier (les dépérissements sont liés à un double phénomène de vieillissement et d'accentuation des contraintes).
- Maintenir du bois mort en forêt malgré les attentes fortes de la société en matière de bois énergie (il est important de ne pas régresser sur ce point).

Jacky AUBINEAU :

Attire l'attention sur l'intérêt des forêts alluviales de Poitou-Charentes ; pour lui, le haro sur le peuplier est injustifié, le Blanc du Poitou fait partie de notre paysage. Il ne faut pas s'interdire de planter des peupliers en limite de parcelles (mais assez loin des berges). Le CRPF souligne que les fortes tensions notées sur certaines vallées ont été largement levées par la mise en oeuvre de pratiques adaptées (cahiers des charges environnementaux pour la gestion du peuplier). Pour lui, il ne faut pas oublier les boqueteaux et petits bois, qui peuvent être présents au sein du bocage ou ponctuer des milieux agricoles ouverts.